

SEANCE DU 06 JUILLET 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC « TRAVAUX DE VOIRIE :
RENFORCEMENT DE LA DESSERTE FORESTIERE DU CANTON DU BALUART »**

L'an deux mille vingt-et-un, et le six juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON– CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Mme la Maire ayant quitté la séance, le 1er adjoint rappelle à l'Assemblée que la Commune a procédé à la passation d'un appel d'offre pour les travaux de renforcement de la piste forestière du canton du Baluart.

Il relate que sur les 10 entreprises qui ont retiré un dossier au format électronique (FINEDI, CARRIERES & TRAVAUX de Navarre, EUROVIA Aquitaine, COLAS France, BLS TP, GUINTOLI, SOBAMAT, EURL BETAP TP, CASTILLON TP et EURL SA TP), 5 candidats ont participé à la visite de chantier (entreprises SOBAMAT, SA TP, BLS TP, CASTILLON et COLAS), mais que seuls 4 d'entre eux ont répondu à la consultation qui se clôturait le mardi 22 juin à 12H (pas de remise d'offre pour SOBAMAT).

Il indique que M. BONIFAS de l'ONF, maître d'œuvre de l'opération, a procédé aux vérifications matérielles (pièces administratives, prix par rapport au devis estimatif estimé à 101 745€ HT soit 122 094€ TTC) et à l'analyse des offres. Toutes les pièces demandées ont été fournies, et aucune erreur n'a été relevée.

Il détaille le mode de calcul des critères (50% pour le prix, 40% pour l'expérience, 10% pour les délais) et les offres des entreprises :

- 87 080€ HT pour l'EURL SA TP soit une offre inférieure de 14 665,00€ à l'estimation ;
- 91 639,95€ HT pour l'entreprise BLS TP soit une offre inférieure de 10 105,05€ à l'estimation ;
- 123 085,20€ HT pour l'entreprise COLAS soit une offre supérieure de 21 340,20€ à l'estimation ;
- 77 872,73€ HT pour l'entreprise CASTILLON soit une offre inférieure de 23 872,27€ HT à l'estimation.

Il précise que sur le plan technique, les mémoires fournis traduisent une très bonne expérience de ce type de chantier de voirie en milieux naturels avec toutefois un nombre de réalisations inférieur pour l'entreprise SA TP. Les moyens matériels et humains mis en œuvre sont complets et bien adaptés au chantier.

2 entreprises (SA TP et COLAS) proposent un délai de réalisation du chantier conforme à l'évaluation (2 mois ou 40 jours ouvrés). BLS TP et CASTILLON proposent respectivement 1,5 mois et 1 mois.

Au vu de la grille d'analyse des offres et en concordance avec les critères de choix, le 1^{er} adjoint propose de retenir l'offre de l'entreprise CASTILLON pour un montant de 77 872,73€ HT soit 93 447,28€ TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le 1^{er} adjoint dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réalisation des travaux de renforcement de la desserte forestière du Baluart à l'entreprise CASTILLON pour un montant de 77 872,73 € HT soit 93 447,25€ TTC;

AUTORISE le 1^{er} adjoint à signer le marché public présenté et à signer toutes pièces se rapportant à ladite opération.

Le 1^{er} adjoint,

Henri DIRIBARNE

